

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1785

présenté par
Mme Batho

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 11 QUINDECIES, insérer l'article suivant:**

Le deuxième alinéa du III de l'article L. 237-2 du code rural est ainsi modifié :

1° Après la deuxième occurrence du mot « mettre », est inséré le mot : « immédiatement » ;

2° La deuxième occurrence des mots : « de l'article », est remplacée par les mots : « des articles 14 et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est proposé par l'Association des Familles Victimes du Lait Contaminé aux Salmonelles.

Il propose de renforcer l'immédiateté des mesures de retrait à mettre en oeuvre en cas de denrée préjudiciable à la santé en insérer cette précision dans l'article relatif aux sanctions applicables en la matière.